VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 8 JANVIER 2018

Présents : Serge Léger, maire
Eliza LeBlanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Yvonne LeBlanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h01.
(33 personnes sont présentes).

2018-01 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout de l'item 7.2 **Ajout d'enseigne sur route 15.**

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2018-02 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole LeBlanc que le procès-verbal de la réunion publique du 4 décembre 2017 soir accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-03 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 décembre 2017 soir accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Serge léger fait le rapport de maire du mois de décembre 2017.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2017.

2018-04 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport du Service d'incendie du mois de décembre 2017 soir accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Ronald Cormier, chef pompier, fait la présentation aux pompiers volontaires de la brigade de Cap-Pelé les certificats suivants :

Formation Niveau 1
- Fabien Cormier
- Michel LeBlanc
- Joël Bourque
- Mathieu Maillet
- Brent Jacob
- Mathieu LeBlanc
- Rémi Cormier

Formation Niveau 2
- Joël Mark
- Yves Girouard
- Yves LeBlanc
- Mathieu LeBlanc
- Denis Vienneau
- Gilles Cormier
- Ferdinand Vautour
- Ronald Cormier

Formation Mâchoires de survie
- Mathieu LeBlanc
- Rémi Cormier
- Mathieu Maillet
- Fabien Cormier
- Brent Jacob

Formation Brûlure en direct
- Joël Bourque
- Mathieu LeBlanc
- Mathieu Maillet

De plus Ronald Cormier, chef-pompier, présente les certificats pour les années de services des pompiers suivants :

- Daniel Bourque 15 ans de services
- Michel Cormier 20 ans de services
- Olando LeBlanc 20 ans de services
- Richard Lirette 20 ans de services
- Gilles Cormier 20 ans de services

Pierre Gagnon résident du chemin Beau-Rivage fait une courte présentation au conseil concernant le dossier du terrain de camping possible dans le Parc de l'Aboiteau. M. Gagnon demande au conseil pour avoir une réunion future pour discuter du dossier du terrain de camping.

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

2018-05 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Cormier qu'on envoie une lettre à L'hon. Bill Fraser ministre des Transports et Infrastructure du N.-B. pour lui demander que la municipalité de Cap-Pelé soit mieux indiqué sur la route 15 conduisant de Moncton à Cap-Pelé.

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

RÉSOLUTION POUR LES REZONAGES DE MARC MELANSON ET PIERRE LEBLANC

Joshua Adams, employé de la Commission des services régionaux Sud-Est, explique les rezonages de Marc Melanson ainsi que le rezonage de Pierre LeBlanc.

Rezonage Marc Melanson

2018-06 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier qu'on place en attente le rezonage de Marc Melanson aussi longtemps qu'il n'a pas fourni l'information nécessaire à la Commission Services régioneaux Sud-Est concernant sa demande de rezonage.

ADOPTÉE

Rezonage Pierre LeBlanc

Le maire demande au secrétaire-greffier s'il a reçu des objections écrites concernant la demander de rezonage. Le secrétaire-greffier précise qu'il n'existe aucune objection écrite envers le projet d'arrêté.

Serge Léger demande à trois reprises s'il y a des objections de la salle pour la demande de rezonage. Aucune objection de la salle.

2018-07 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole LeBlanc qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2018-08 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z

ADOPTÉE

2018-09 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2018-10 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole LeBlanc que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal Nº A-005-18Z,

ADOPTÉE

AMENDEMENT AU PLAN RURAL

Kirk Brewer, employé de la Commission des services régionaux Sud-Est, explique le processus d'amendement au plan rural pour accommoder la demande des propriétaires du terrain de Moulin Landry Inc.

2018-11 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que le conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :
Ajouter un terrain de vente d'automobiles, de roulottes, d'équipements marins, de véhicules récréatifs ou de matériaux de construction comme un usage permis dans la zone IL – industries légères.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) Soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé;

b) Le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) L’audience publique pour recevoir les objections au projet d’arrêté soit fixée au 5 mars 2018 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

2018-12 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que l’article 110 de la Loi sur l’urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l’avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-Est préalablement à l’adoption d’un projet d’arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-Est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d’arrêté portant sur la demander en donnant un prolongement jusqu’au 28 février 2018.

ADOPTÉE

Comité des finances et d’environnement.

Carole LeBlanc fait la présentation du rapport financier de la municipalité au 30 novembre 2017.

2018-13 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé de Hector Cormier que le rapport financier au 30 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2018-14 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Serge Léger	Stéphane Dallaire
Maire	Secrétaire-greffier